53e ANNÉE (6e SÉRIE) N° 40 15 OCTOBRE 1936

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres tous les jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

Mgr A. ROZIER
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
Docteur en Théologie, Chanoine titulaire de Langres
DIRECTEUR

Chronique de Théologie

Deuxième partie : Théologie spéculative

I. THÉOLOGIE ET ACTION *(Revue Thomiste)*. — II. PRÉDESTINATION ET PROVIDENCE. — 1. *La Prédestination des saints et la grâce* (R. Garrigou-Lagrange). — 2. *Providence* (Dict. de Théol.). — III. LE CHRIST. — 1. *Jésus Rédempteur* (H. Pinard de la Boullaye). — 2. *Le Corps mystique du Christ* (Emile Mersch). — 3. *Le Christ de l'âme franciscaine* (V.-M. Breton). — IV. L'AU-DELA. — 1. *Del gran numero de los que se salvan y de la mitigacion de las penas eternas* (L. A. Getino). — 2. *L'Au-delà* (J.-D. Folghera et J. Webert). — 3. *Purgatoire* (Dict. de Théol.). — V. GRACE, VERTUS ET SACREMENTS. — 1. *Théologie et piété* (Tim. Richard). — 2. *La Charité* (H.-D. Noble). — 3. *Le mérite...; Les sacrements dans la vie spirituelle* (E. Hugon). — 4. *Notre baptême d'après S. Paul* (A. Lemonnyer). — 5. *Notre Pentecôte. La grâce du chrétien militant* (F. Cuttaz). — 6. *Quæstiones de Pœnitentiæ ministro* (H. Merkelbach). — 7. *De Extrema Unctione ; de Sacra Ordinatione* (F.-M. Cappello). — 8. *Le Mariage*, précis théologique et canonique (A. Martin). — VI. IN MEMORIAM : *Miscellanea Vermeersch.*

I. — THÉOLOGIE ET ACTION [1]

Au cours de l'année 1935, la *Revue Thomiste* a publié un numéro double, intéressant à plusieurs points de vue. Tout d'abord, il se recommande par une solide et sûre doctrine ; ensuite et surtout, les études qu'il contient s'efforcent de réaliser une mise au point utile : le rôle de la théologie dans l'activité chrétienne. C'est, en somme, en réponse à M. Blondel, la restitution du primat à la pensée sur l'action. Aussi le titre général résume-t-il assez exactement l'idée directrice des neuf articles : *Théologie et Action*.

« Parce qu'elle est une faculté du réel, » lisons-nous dans la Préface, « l'intelligence humaine éclairée par la foi est susceptible d'atteindre sans crainte d'erreur le Réel divin. Et parce que ce Réel est présenté à l'homme comme le terme dernier de sa vie et le principe de sa béatitude surnaturelle, il faut bien qu'il y ait dans le monde une science capable de connaître les ressorts intimes du mouvement vital, d'en régler sûrement l'orientation, d'en assurer l'achèvement. L'action n'est point une règle. Elle ne peut l'être qu'à une condition : être, elle même, réglée... Notre intelligence est la faculté de l'ordre. Elle ne peut pas se contenter de nous renseigner sur la marche générale du monde ; il faut qu'elle dicte à notre conscience intérieure les jugements pratiques destinés à ordonner notre vie personnelle. La conscience morale est au principe de l'action dans un jugement pratique issu d'une doctrine et de lois naturelles. La seule science qui puisse lui fournir avec certitude les lois contenues dans le donné divin, c'est encore la théologie.

L'homme vivant en société dépasse nécessairement son cadre individuel pour réaliser sa vie complète dans un bien commun temporel et spirituel où il puisera une richesse interdite à ses seules forces... Il faut ici aussi de la certitude. Jamais l'ordre social ne peut sacrifier les valeurs spirituelles et divines sur lesquelles se construit la vie. Jamais la personne humaine n'attendra de la vie sociétaire un principe de mort. Les déductions pratiques chargées de gouverner la vie sociale auront elles aussi un cachet indiscutable de valeurs humaines dans la mesure où elles rejoindront les principes révélés de la foi, l'enseignement de l'Eglise par l'intermédiaire d'une sagesse supérieure : la théologie. » (P. 327).

Le rappel de ces principes était nécessaire pour faire comprendre l'idée qui a inspiré la série d'articles, qui se signalent d'eux-mêmes à l'attention des catholiques : 1. *Le rôle intellectuel de la théologie dans l'apostolat*, par le P. J. Messant ; 2. *La théologie science suprême de la vie humaine*, par le P. M.-M. Philipon ; 3. *Théologie et conscience individuelle*, par le P. F. Claverie ; 4. *Théologie et Action codifiée*, par le P. F. Valette ; 5. *La Théologie et la Vie de la Foi*, par le P. R. Garrigou-Lagrange ; 6. *Religion et Vie : une théorie activiste de la sainteté* [1], par le P. F. Valette ; 7. *La théologie thomiste de la Foi et le développement du dogme*, par le P. H.-D. Simonin ; 8. *La Méthode historique du Maître de la Théologie*, par le P. M.-M. Gorce ; 9. *Le naufrage doctrinal d'un adversaire de la théologie : le Père Laberthonnière*, par le P. R. Gagnebet.

Ce dernier article vise les articles posthumes publiés par M. Louis Canet dans l'*Archivio di Filosofia*, organe de la Société philosophique italienne, intitulés : *Dieu d'Aristote, Dieu de l'Ecole et Dieu des Chrétiens* et *La société spirituelle* [2]. Déjà nous avons dit notre déplaisir devant les tentatives faites aujourd'hui par les admirateurs du P. Laberthonnière pour remettre en évidence,

[1] *Revue Thomiste* (à St-Maximin, Var), juillet-octobre 1935, p. 325-610.

[1] Il s'agit du livre de Arnold Rademacher, *Religion und Leben*, publié en français aux *Editions de la Cité chrétienne*. Les appréciations si pondérées et si exactes du P. Valette mettront au point ce qu'il faut retenir des enthousiasmes de certaines revues catholiques.

[2] Le premier de ces articles a été publié à part, Paris, Vrin.

sinon en honneur, des erreurs préjudiciables au premier chef à la conscience chrétienne (voir *Ami* 1931, p. 329) Nous faisons nôtre, aujourd'hui encore, la conclusion du P. Gagnebet regrettant la publication de ces écrits posthumes : « Les amis du défunt devraient être les premiers à souhaiter qu'on les ignore » (p. 605).

II. — Prédestination et Providence

1. — Le magnifique article *Prédestination* du *Dict. de Théologie catholique* nous revient aujourd'hui sous la forme d'un volume intitulé *La Prédestination des saints et la grâce* [1]. L'ouvrage est tout entier du P. Garrigou-Lagrange, O. P., qui, dans la première partie, a résumé l'exposé de ses collaborateurs du *Dictionnaire* (voir *Ami* 1935, p. 113 et s.). Cette première partie étudie la notion de prédestination selon l'Ecriture, la doctrine de l'Eglise, les principales difficultés du problème, la méthode à suivre, la classification des systèmes théologiques, puis la position de S. Augustin.

Dans la 2e partie est retracée l'histoire des diverses solutions données au grand problème, en insistant sur la doctrine de S. Thomas, comparée aux essais proposés après lui, notamment à ceux des théologiens venus après le concile de Trente.

Dans une 3e partie, il est question de la grâce, surtout de la grâce efficace, par laquelle se réalisent dans le temps les effets de la prédestination : vocation, justification, mérites. On y étudie principalement les rapports de la grâce efficace avec la grâce suffisante offerte et même donnée à tous les adultes.

L'auteur a ajouté quatre appendices importants, relatifs à des opinions proposées ces dernières années en divers pays sur ce sujet ; le simple exposé des idées est ici donné sans polémique. Nous avons été heureux d'y trouver l'échange de vues entre le R. P. et l'*Ami du Clergé* touchant la pensée du cardinal Billot sur la prémotion physique.

L'ouvrage est tout entier ordonné vers la conciliation de deux principes : celui de la prédilection et celui du salut possible à tous. D'une part, « *nul ne serait meilleur qu'un autre, s'il n'était plus aimé et plus aidé par Dieu.* » D'autre part, « *Dieu ne commande jamais l'impossible,* » mais rend *réellement possible* à tous les adultes l'accomplissement des préceptes qui s'imposent à eux, dans la mesure où ils les connaissent. La conclusion insiste sur les fruits spirituels de ce mystère : humilité, fidélité et abandon, et sur ce point que S. Paul (Rom., VIII, 28) voit dans la prédestination un grand motif d'espérance.

2. — Fidélité, abandon, espérance : nous avions déjà trouvé ces conclusions spirituelles dans le beau livre que le même auteur a consacré, il y a quelques années, à *La Providence et la Confiance en Dieu* (voir *Ami* 1933, p. 627). Il était juste que le P. G.-L. figurât parmi les rédacteurs de l'important article *Providence* du *Dictionnaire de Théologie* [1]. A vrai dire, la théologie systématique pourrait se contenter de la partie échue au savant dominicain, *La Providence selon la théologie* (col. 985-1023), les sections précédentes relevant de la théologie scripturaire et positive (*La P. dans la sainte Ecriture,* par le regretté P. Lemonnyer, col. 935-941 ; *La P. selon les Pères grecs*, par le P. Simonin, col. 941-960 ; *La P. selon saint Augustin,* par le P. Rascol, col. 961-984). Tout un paragraphe de l'exposé systématique du P. G.-L. reprend même, en complétant le schéma du P. Lemonnyer, l'aspect scripturaire de la question (§ III). Au point de vue strictement théologique, l'auteur commence par préciser l'objet de son étude. Ayant déjà, dans l'article *Prédestination* (la prédestination est, à raison de son objet, la partie la plus élevée de la Providence), exposé, selon l'ordre chronologique, les principales théories des théologiens scolastiques relatives à la prescience, aux décrets de la volonté divine, à la prédestination et donc à la providence elle-même, il n'y reviendra que dans la mesure indispensable, se plaçant surtout au point de vue de la doctrine communément admise dans l'Église, « pour insister sur ce qu'il y a de plus certain et pour montrer que les vérités les plus profondes et les plus hautes sont les vérités élémentaires scrutées, longuement méditées et devenues objet de contemplation » (col. 985). C'est ainsi qu'après une définition nominale de la providence et l'indication de la méthode à suivre (§ I), un bref rappel des difficultés du problème et l'esquisse des différentes doctrines (§ II), le P. G.-L. expose les deux preuves rationnelles de la providence. Tout d'abord (§ IV) la preuve *a posteriori*. C'est la plus populaire des preuves de l'existence de Dieu. Elle se trouve exprimée dans le ps. XVIII, 2 : *Cœli enarrant gloriam Dei.* La *finalité de la nature* est un *fait* évident, non pour nos sens qui n'atteignent que les phénomènes sensibles, mais pour notre intelligence faite pour saisir l'*être* et les *raisons d'être* des choses. De ce fait de la *finalité* nous pouvons légitimement remonter à l'existence d'une intelligence ordonnatrice, intelligence infinie et volonté toute-puissante. A l'objection devenue classique de Kant, l'auteur répond qu'une intelligence finie et limitée ne saurait être ordonnatrice suprême du monde, car elle-même serait seulement ordonnée à connaître la vérité, et cette ordination passive suppose une ordination active qui ne peut provenir que de l'Intelligence suprême, qui est la Pensée même et la Vérité même [2].

[1] In-8 de 433 p., 20 f. Paris, Desclée, de Brouwer et Cie.

[1] Fascicule CXVI-CXVII, col. 935-1023.

[2] Réponse excellente au point de vue purement métaphysique. Ne pourrait-on pas dire aussi — ce qui serait plus facilement intelligible — que le choix d'un ordre possible et la réalisation de cet ordre *entre une infinité d'ordres possibles* suppose nécessairement une

Ensuite (§ V) la preuve quasi *a priori*, déduite des attributs divins, à la lumière de l'enseignement de l'Eglise. C'est celle que donne S. Thomas, Ia, q. 22, a. 1, et qui revient à ceci : « En tout agent intelligent préexiste la raison ou l'idée de chacun de ses effets. Or Dieu, par son intelligence, est cause de tout bien créé et par suite de l'ordre des choses à leur fin, surtout à leur fin ultime. Donc en Dieu préexiste la raison de l'ordre des choses à leur fin ou leur ordination suprême, que nous appelons la providence... par analogie avec la prudence et la prévoyance du père de famille ou du chef de l'Etat... » (col. 1004).

Ayant ainsi démontré l'existence de la providence, le P. Garrigou-Lagrange en étudie, dans la mesure où le peut notre mode imparfait de connaître, la nature intime (§ VI). Et sur ce point il expose les grandes lignes de la théologie thomiste : La providence est formellement un acte de l'*intelligence* divine, qui *suppose* un acte de *volonté*, l'intention de la fin. Dieu veut *comme fin manifester sa bonté :* c'est la première intention divine ; il juge des moyens aptes à cette fin et, parmi les mondes possibles, connus par sa science *de simple intelligence* antérieure à tout décret, il juge comme apte à la fin voulue *tel* monde possible, où se subordonnent les ordres de la nature et de la grâce, avec permission du péché, et l'ordre d'union hypostatique. Il *choisit* librement ce monde possible et ses parties, comme moyens de manifester sa divine bonté. Il commande l'exécution de ces moyens, par un acte intellectuel, *imperium*, qui suppose les deux actes efficaces de volonté appelés intention de la fin et élection ou choix des moyens (col. 1009). Nous notons avec plaisir en passant que l'auteur adopte pleinement la solution présentée par nous plusieurs fois relativement à la distinction de la providence surnaturelle par rapport à celle de l'ordre naturel : « Il y a en Dieu *une seule providence*, qui cependant, à raison de ses divers objets, peut recevoir diverses dénominations » (col. 1011).

Les paragraphes suivants ne sont plus que des applications de la doctrine générale : *Comment la providence s'étend elle immédiatement à toutes choses, si infimes qu'elles soient ?* (§ VII) ; comment *l'infaillibilité de la providence* respecte-t-elle *le libre arbitre ?* (§ VIII) ; comment *la providence* s'accorde-t-elle avec *le mal* (§ IX), question déjà abordée à *Mal*, à *Prédestination* et à *Prémotion*, à des points de vue divers. Enfin, la conclusion de l'article montre l'accord qui, dans l'âme chrétienne, doit exister entre *la prière et l'abandon confiant à la providence* (§ X).

L'article pourrait s'arrêter ici. L'auteur a cru devoir, avant de mettre le point final, rappeler encore quelle est la fin du gouvernement divin : « la manifestation de bonté divine, qui donne et conserve aux justes la vie éternelle » (col. 1021).

intelligence infinie, une volonté toute puissante, c'est-à-dire cette Intelligence suprême, seule capable d'ordination pleinement et uniquement active ?

Il est regrettable que l'ordre alphabétique du *Dictionnaire* ait appelé « Prédestination » avant « Providence. » Ces deux superbes études, dont la seconde prépare logiquement la première, ne sauraient être séparées et le lecteur sera bien inspiré de se les assimiler en suivant l'ordre logique.

III. — Le Christ

1. — Dans ses conférences du Carême 1936, le P. Pinard de la Boullaye étudie *Jésus Rédempteur* [1]. Etude de la Rédemption très personnelle et très actuelle. L'actualité réside en ce que l'orateur a su grouper autour des questions traditionnelles relatives à la rédemption des hommes les préoccupations spéciales de notre époque et les difficultés particulières qu'elle agite. Après avoir montré (1re conférence) combien l'idéal du salut païen diffère de l'idéal du salut apporté par le Christ, il rappelle la vérité primordiale qui commande, chez les chrétiens, le dogme de la rédemption : « la chute originelle. » La doctrine de la chute originelle plus que jamais provoque des objections : objections de la raison philosophique, de la science transformiste. Elles sont ici résolues avec une grande largeur de vues et une grande sûreté de doctrine : l'Eglise rejette comme hérétique la thèse d'une déchéance absolue ; elle n'admet de déchéance que par rapport à l'état privilégié dans lequel Adam avait été établi. Donc le châtiment infligé par Dieu pour la faute originelle est légitime, dès là qu'il ne comporte qu'un retrait de faveurs gratuites, concédées au père sous condition. Voilà pour les philosophes. Quant aux objections de la science transformiste, elles partent d'un principe inexistant, à savoir, que le transformisme se passerait totalement de Dieu dans l'apparition de l'espèce humaine sur terre ; or il est impossible d'expliquer, sans une intervention div'ne, soit la seule apparition de l'âme humaine, immatérielle et simple, soit l'adaptation dernière du corps humain aux fonctions caractéristiques de la vie raisonnable (2e conf.).

Il faut reconnaître néanmoins que le dogme de la rédemption renferme des « énigmes » (3e conf.) : pourquoi la mission du Verbe ? pourquoi les rigueurs de la Passion ? pourquoi une rédemption si tardive ? Sur les deux premiers points, l'orateur rappelle les réponses de la théologie traditionnelle. Sur le dernier, les formules sont rajeunies : deux raisons graves suggéraient de différer l'époque de la Rédemption : 1° pour confondre l'orgueil humain, le pire des obstacles qui puisse s'opposer à l'action du Rédempteur, il était utile de laisser voir à l'humanité ce qu'elle devient lorsqu'elle est abandonnée à elle-même ; 2° il était opportun d'attendre que la fusion des races permît au Christ et aux vicaires qu'il devait à tout prix se substituer (à moins de voir son œuvre bientôt ruinée), de faire entendre leur voix au-delà

[1] In-8 de 298 p., 12 f. Paris, Editions *Spes*.

d'une nation ou d'une région plus ou moins restreinte.

La 4e conférence est, au point de vue théologique, la plus importante : « les conditions du salut. » L'auteur les réduit à trois : la sincérité, la foi, les œuvres. La sincérité ne suffit pas ; mais elle dispose aux grâces qui conduiront au salut. La foi n'est pas une simple confiance dans les mérites du Sauveur ; elle réclame une adhésion totale à son enseignement ; elle exclut donc un christianisme adapté au goût de chacun. Enfin, Jésus lui-même a déclaré que chacun serait jugé « selon ses œuvres. » Ces trois conditions, sans nul doute, sont onéreuses à nos penchants déréglés. Elles sont néanmoins dérisoires, vu la disproportion entre la peine et la récompense. Cette simple constatation nous incite à envisager le vie comme une occasion unique de rendre au Christ et à son Père amour pour amour.

Le problème du salut des infidèles a beaucoup agité les esprits au cours de ces années dernières. Le R. P. l'expose à propos de « l'échec apparent de la Rédemption » (5e conf.). Les principes de solution qu'il propose sont ceux-là mêmes que nous avons maintes fois rappelés : obligation d'appartenir à l'Eglise tout au moins *in voto ;* volonté salvifique universelle ; nécessité d'une foi interne stricte, rendue d'ailleurs possible soit par des miracles externes, soit par la permanence d'une révélation authentique, soit par une révélation interne provoquée par la grâce. De toute façon, le chrétien doit se tenir assuré que Dieu n'a jamais manqué et jamais ne manquera aux âmes qui le cherchent en toute sincérité.

Enfin « l'histoire qui compte », c'est celle que Dieu nous révèlera dans l'au-delà. Ici-bas nous ne connaissons pas ou nous ne connaissons que très imparfaitement les merveilles de la Rédemption. La vraie histoire des effets de la grâce, méritée aux hommes par Jésus-Christ, n'apparaîtra que dans le ciel. Cette histoire est la seule dont nous ayons à nous soucier. A nous de choisir entre le désespoir qui saisira les damnés et les transports avec lesquels l'accueilleront les élus, lorsqu'elle sera dévoilée (6e conf.).

Au texte parlé de ces remarquables *Conférences* le présent volume ajoute des notes très nombreuses qui mettent le lecteur au courant des positions les plus certaines de la science catholique.

2. — La très belle étude du P. Emile Mersch, S. J., sur *Le Corps mystique du Christ,* que nous avons présentée ici lors de sa publication (voir *Ami* 1933, p. 293), a été récemment rééditée, « revue, corrigée et considérablement augmentée [1]. »

Cette seconde édition contient tout ce que contenait la précédente ; mais elle contient plus. D'abord, comme il s'imposait, les bibliographies ont été mises à jour. Ensuite, quelques passages ont été ajoutés, dont la plupart concernent l'Ecriture Sainte : les uns visent à montrer nettement comment chacun des Evangiles enseigne à sa manière la vérité du corps mystique ; d'autres, à exposer le rôle que joue, dans la doctrine paulinienne du corps mystique, la résurrection du Christ et la divinisation des chrétiens. Le reste se répartit un peu dans tout l'ouvrage : on a étudié plus au long le témoignage de l'épître de Barnabé et de la *Ia Clementis,* le témoignage des premiers scolastiques, et surtout on a tenu à recueillir avec plus d'attention l'enseignement des derniers papes au sujet de l'union des fidèles avec le Seigneur.

Nous ne pouvons que redire ici toute notre admiration pour un ouvrage qui sert à la fois la théologie, l'ascétisme et la piété. La doctrine des Pères, tant orientaux qu'occidentaux, doit surtout retenir l'attention du lecteur. On a dit que le livre du P. Mersch était non seulement un livre de science, mais aussi *un livre d'âme :* appréciation exacte, à laquelle l'*Ami* souscrit pleinement.

Nous avons dernièrement (1935, p. 581) fait quelques remarques au sujet du corps mystique du Christ considéré comme centre de la théologie. Sur ce sujet, où les confusions étaient possibles, le P. Mersch vient de publier un excellent article, qui nous donne entière satisfaction et dont la lecture s'impose aux « théologiens du corps mystique [1]. »

3. — Le R P. Valentin-M. Breton, O. F. M., vient de consacrer un volume au *Christ de l'âme franciscaine* [2]. Plus on avance dans la lecture de ce livre et plus on le trouve beau.

La première partie traite de la *personne* de Jésus-Christ. Il était difficile d'apporter ici une note franciscaine particulière : le dogme est le dogme et s'impose à tous. C'est à peine si une légère saveur franciscaine se glisse en quelques expressions : trois substances dans le Christ, divinité, âme, corps (p. 63) ; être théandrique (divino-humain) de Jésus (p. 92). Faut-il également relever la critique un peu ironique adressée « aux théologiens qui ont pâli sur leurs abstractions scolastiques pour trouver à la dévotion du Sacré-Cœur l'objet matériel et l'objet formel nécessaires à leurs savantes théories » ? (p. 116).

La seconde partie, la *fonction* du Christ, prend une allure très franciscaine. L'Incarnation n'est pas, en soi, pour la Rédemption. Jésus « est un homme né Dieu ; il n'est homme que pour être Dieu ; Jésus n'est pas Christ et Messie par accident, par surcroît. Il n'a d'autre raison d'être, d'autre but, d'autre fonction que d'être ce qu'il est » (p. 127). Aucun théologien ne méconnaîtra la beauté de la thèse franciscaine qui met en un relief saisissant la Royauté et la Primauté universelles du Christ. L'auteur a su l'exposer en for-

[1] Deux vol. in-8 de XLIV-551 et 498 p., 65 f. Paris, Desclée, de Brouwer et Cie.

[1] *L'objet de la Théologie et le « Christus Totus »,* dans les *Recherches de science religieuse,* 1936, p. 129-157.

[2] In-12 de 268 p., et un hors texte en héliogravure, 10 f. — Editions franciscaines, 27, rue Sarrette, Paris 14e.

mules bien frappées, et toute âme catholique accueillerait avec une profonde satisfaction ces échos de l'âme franciscaine, si le P. Breton avait toujours su les dégager de toute pointe désobligeante à l'égard des opinions différentes. Hélas! il faut encore que les thomistes se résignent à subir des critiques parfois violentes et surtout injustes, puisqu'on les accuse de ne plus accorder au Christ qu'une place très utile mais non plus nécessaire (p. 128), à n'avoir de Dieu qu'une conception de « l'Etre suprême de la raison laïcisée » (p. 128), de professer une doctrine « fausse dans la mesure où elle n'est pas conforme à l'enseignement de l'Ecriture » (p. 128).

Nous avons dit cependant que le P. Breton avait écrit un très beau livre. Il faut savoir lui pardonner ces saillies d'âme franciscaine. Voici comment et en quels termes excellents, dans la troisième partie, il résume l'*œuvre* de Jésus :

« Nous sommes prédestinés en Jésus à participer à la vie bienheureuse de Dieu, afin d'être par Lui et avec Lui et en Lui louange de la gloire du Père ; et notre prédestination explique la création et la rédemption : la création, parce que le Père a voulu préparer à son fils une cour, une famille, un palais ; la rédemption parce que notre père selon la chair ayant failli à sa mission, Jésus, père de nos âmes dans l'Esprit, a dû réparer la faute d'Adam avant de nous régénérer ; et que Dieu, père de Jésus et le nôtre, a agréé que cette réparation s'opérât par la Croix, afin qu'aucun homme ne puisse jamais douter de son amour, ni avoir aucun droit de lui refuser le sien » (p. 192).

C'est dans la quatrième partie, *connaissance* et *imitation* de Jésus, que l'auteur a donné sa pleine mesure. Les trois derniers chapitres sont de toute beauté ; ils font voir comment la piété chrétienne doit s'orienter de plus en plus vers la personne du Christ et comment les âmes, sous l'action du Saint-Esprit, sont appelées à se montrer de plus en plus avides de tout ce qui touche au Sauveur.

Dans la piété communicative qui se dégage de tout l'ouvrage, le lecteur trouvera les lumières qui l'aideront à mieux aimer le Christ, à accroître en son âme cette connaissance du Seigneur qui est la vie éternelle.

IV. — L'Au-delà

1. — Nous ne reviendrons que très brièvement sur l'ouvrage du P. Luis Alonso Getino, récemment proscrit par un décret du Saint-Office (voir *Ami* 1936, p. 369)[1]. Le titre indique les deux objets des « dialogues théologiques ». Objet principal : *le grand nombre des élus*. Objet appelé secondaire par l'auteur : la *mitigation des peines éternelles*.

Le « grand nombre des élus » n'est pas, par lui-même, une thèse condamnable. Ce qui est ici condamnable, c'est, comme on l'a bien montré, l'*énorme extension* que lui a donnée le P. Getino[1]. Autour de cette idée principale gravitent des idées ou tendances contestables relatives à l'interprétation des textes scripturaires, de la foi « implicite », de la grâce nécessaire au salut.

Le second objet est la mitigation des peines de l'enfer. Nous avons déjà dit (voir *Ami* 1920, p. 662) en quel sens on peut admettre une mitigation des peines infernales, — punition *infra condignum* et relaxation de la peine *accidentelle* due aux péchés véniels ou aux péchés mortels pardonnés[2]. — Quant à une mitigation de la peine essentielle, nous avons qualifié de fausse cette doctrine, si elle admet simplement une mitigation consécutive aux prières des vivants et, par conséquent, se terminant au jugement dernier. Ce serait une doctrine téméraire et erronée, si on prétendait faire dépendre cette mitigation d'une loi progressive et sans limite assignable. Or le P. Getino affirme que la mitigation des peines de l'enfer répond aux exigences non seulement de la miséricorde, mais encore de la justice divine (p. 397) ; que la fixité des peines de l'enfer est une doctrine antiévangélique, antiliturgique, antiphilosophique (p. 260 261) ; que d'ailleurs le jugement général fera autre chose que ratifier le jugement particulier : il apportera diminution ou augmentation de peine (p. 397). Il prétend d'ailleurs en tout cela rester en règle avec l'orthodoxie : tout est accidentel dans la peine du sens, hormis l'éternité ; pourvu donc qu'on accepte la non-extinction de cette peine, on reste orthodoxe quelle que soit la mitigation qu'on accueille (p. 130, 398). Enfin, il est loisible aux catholiques d'admettre la *possibilité*, eu égard à la miséricorde de Dieu, d'un salut final accordé à quelques damnés (p. 398).

Le P. Getino fait grand état, en sa faveur, de certaines thèses téméraires et dangereuses que nous avons réfutées ici, concernant la possibilité d'une illumination de l'âme à l'instant de sa séparation d'avec le corps, comme loi générale de la divine Providence. Les auteurs de ces thèses sont cités par leur nom ainsi que, du moins pour l'un d'entre eux (p. 341), la réfutation de l'*Ami du Clergé*. Ces détails doivent être connus, parce qu'ils montrent toute la portée de la condamnation du Saint-Office.

2. — Avec l'*Au-delà* de S. Thomas d'Aquin, nous revenons en compagnie doctrinale sûre. Il s'agit d'un petit volume de l'élégante collection de la *Revue des Jeunes*, texte et traduction de la *Somme théologique* avec notes explicatives et notes doctrinales thomistes[3].

Un mot tout d'abord de la disposition du texte.

[1] Biblioteca de tomistas espanoles. — *Del gran numero de los que se salvan y de la mitigacion de las penas eternas*. Dialogos teologicos por el. M. R. P. Fr. Luis G. Alonso Getino, O. P. — In-8 de 406 p., 6 pesetas. — Madrid, 1935, Editorial F. E. D A.

[1] *Razon y Fe*, junio 1935 : *Sobre el libro del R. P. Getino acerca del numero de los que se salvan y de la mitigacion de las penas eternas*, p. 145 167.

[2] Voir aussi *Dict. de Théol. cath.*, art. *Mitigation des peines de la vie future*, t. x, surtout col 2004-2005.

[3] *L'Au-delà (Suppl*, q. 69-74), traduction française par J.-D. Folghera, O. P. ; notes et appendices par J. Webert, O. P. — Un vol. de 352 p., 10 f. (relié 14 f.). — Desclee et Cie, 30, rue St-Sulpice, Paris 6e.

Le traité des « fins dernières » est emprunté au *Commentaire sur les Sentences* qui a servi à compléter la *Somme (Supplément)*. Voici comment le travail du compilateur est apprécié dans l'édition léonine [1] : « Le sujet est entièrement analysé par rapport à la résurrection. Or la résurrection est ordonnée à la rémunération. Nous parvenons à la vie immortelle par la résurrection. S. Thomas aurait tout ordonné d'après l'idée de cette vie immortelle. Le Compilateur, en architecte maladroit, a conçu le plan de tout l'édifice d'après le vestibule. » De plus, les deux questions relatives aux Limbes des enfants et au Purgatoire sont pour ainsi dire hors cadre et rejetées en un appendice. Les PP. Folghera et Webert se sont résignés à suivre l'édition de Nicolaï qui insère les deux questions des Limbes et du Purgatoire entre la q. 70 (l'âme séparée du corps et la peine que peut lui infliger un feu corporel) et la question 71 (suffrages pour les défunts), avec les nos 70 *bis* et 70 *ter*.

L'ensemble de la doctrine du *Supplément* comprendrait, sur les fins dernières, les questions 69-99. Nos auteurs la partagent en trois sections. La première, qui fait le cadre du présent volume, va de la question 69 à la question 74. On l'a intitulée *L'Au-delà*, pour en désigner autant que possible le véritable contenu. Les différents « séjours » pour les âmes séparées (c'est-à-dire séparées de leur corps) y sont énumérés. Une attention spéciale y est donnée aux Limbes dans leur état actuel et au Purgatoire. De là les développements sur nos relations avec les âmes qui se purifient temporairement, puis une digression sur nos rapports avec les saints du ciel. Pour finir, l'annonce du Jugement général et de la transformation de notre Univers par le feu. Une seconde section, *la Résurrection et le Jugement*, englobera les questions 75-91. La troisième réunira les questions (92-99) du *Ciel* et de l'*Enfer*. Ainsi il sera possible de donner, selon la doctrine thomiste, une vue d'ensemble de la destinée des hommes dans l'au-delà, corps et âme.

Deux notes doctrinales thomistes constituent l'appendice II. La première est relative aux Limbes, s'inspirant des travaux de MM. Gaudel, Michel et Rivière. L'opinion du cardinal Billot concernant les Limbes des adultes d'âge, non de raison, nous semble appréciée avec sagesse et modération. La seconde note concerne le Purgatoire : elle précise la portée dogmatique des décrets du IIe concile de Lyon, du concile de Florence et du concile de Trente, le sens des condamnations portées par Léon X dans la bulle *Exsurge* contre certaines propositions de Luther, enfin nos rapports avec les âmes du Purgatoire. Le P. Webert touche ici la question débattue des rapports de ces âmes avec nous ; sa réponse s'inspire visiblement de notre article du 3 janvier 1924, dont il donne d'ailleurs loyalement la référence.

[1] Tome XII, Préface du *Supplément* : § 2, *Des analyses du Supplément*.

On pourrait peut-être désirer quelques éclaircissements supplémentaires sur la réalité du feu infernal et l'enchaînement qu'il impose à l'esprit damné. Mais il semble bien que le P. Webert ait prévu ce desideratum en écrivant dans l'Avant-Propos : « S. Thomas a recueilli les traditions laissées par les siècles qui l'ont précédé : il essaie de donner une représentation intelligible de ce monde mystérieux. Mais... il est trop grand théologien pour perdre de vue qu'il utilise seulement les analogies les plus humaines, les moins imparfaites, afin de rendre quelque peu accessible le Donné révélé » (p. 6).

3. — En même temps que *L'Au-delà*, paraissait l'article *Purgatoire* du *Dictionnaire de théologie* [1], dû à M. Michel, qui avait déjà publié l'article *Feu du purgatoire* il y a quelque vingt-cinq ans. La pensée s'est mûrie dans ce quart de siècle et l'auteur nous avertit qu' « une plus grande facilité d'atteindre les sources elles-mêmes ayant permis de corriger, de modifier, de compléter certains points, on ne devra pas s'étonner si des améliorations ont trouvé place dans la présente étude » (col. 1163). Nous sommes ici, en effet, en face d'une étude très personnelle, dans laquelle l'auteur entend bien ne pas suivre les sentiers battus, mais donner l'expression d'une pensée théologique devenue pleinement maîtresse de son sujet.

Une lecture attentive permettra de conclure que l'article ne commence guère qu'au § II, *La tradition orientale jusqu'à la fin du IIIe siècle*. Le § I est, en effet, consacré à *L'enseignement de l'Ecriture* ; mais il suffit d'en lire la conclusion pour en comprendre la portée, non pas uniquement, mais principalement négative :

« Il ne s'agit pas de discuter l'emploi qui a été fait de l'Ecriture Sainte pour démontrer l'existence du purgatoire, mais d'expliquer le sens objectif de la condamnation portée par Léon X contre la 37e proposition de Luther [2]. Cette condamnation n'oblige pas à trouver dans l'Ecriture une révélation explicite du dogme du purgatoire. La finale *quæ sit in canone* montre bien que Luther avait en vue de rejeter la preuve du purgatoire par le texte des Machabées, dont il contestait précisément la canonicité. C'est ce texte surtout qui manifeste l'existence d'une expiation dans l'au-delà et l'efficacité des suffrages pour les morts. Aussi, ne pouvant nier l'évidence, le réformateur nia la canonicité du livre tout entier, tout comme, refusant aux bonnes œuvres toute valeur méritoire, il nia résolument, impudemment, la canonicité de l'épître de Jacques. Ainsi la condamnation portée par Léon X visait non seulement à proclamer le fondement scripturaire du dogme du purgatoire, mais encore à restaurer la canonicité du IIe livre des Machabées niée par Luther à l'occasion de ce fondement.

L'analyse des textes du Nouveau Testament invoqués en faveur de l'existence du purgatoire montre qu'ici l'argument démonstratif est moins

[1] Fascicules CXVI-CXVII, col. 1163-1326.

[2] « *Purgatorium non potest probari ex Sacra Scriptura quæ sit in canone.* » (Denzinger-Bannwart, n. 777).

direct, moins efficace. On doit même convenir que plusieurs de ces textes ne sont pas *ad rem*, ou qu'il faut employer un véritable raisonnement théologique pour en tirer une indication en faveur du purgatoire. Quelques-uns néanmoins, Mt., XII, 31-32 et I Cor., III, 10, d'une façon plus nette, — Mt., V, 25 et peut-être I Cor., XV, 20, d'une façon plus lointaine, — suffisent à contrecarrer les prétentions de Luther. « Sans avoir par eux-mêmes rien de démonstratif, [ces textes] s'opposent néanmoins à son principe fondamental de la justification par la foi, qui soustrait le pécheur à toute pénalité, à toute expiation ultérieure [1]. »

C'est, semble-t-il, sur cet aspect de l'argument scripturaire qu'il aurait fallu insister davantage dans la polémique contre les protestants. Et c'est peut-être le meilleur point de départ pour défendre, contre des négations radicales, le développement de la croyance à l'expiation d'outre-tombe. D'ailleurs, le théologien catholique sait que l'assertion scripturaire explicite n'est pas nécessaire pour appuyer la révélation : l'enseignement oral d'une tradition divine ou apostolique suffit... » (col. 1178-79).

Aussi est ce dans le dogme de l'expiation personnelle que l'auteur va chercher la véritable preuve scripturaire implicite du purgatoire. Si les péchés remis par le baptême ne comportent pas cette expiation personnelle du pécheur (cf. Rom., VI, 3-7), il n'en est pas de même des péchés commis après le baptême et remis par la pénitence. A l'aide de l'Ecriture, il est facile de démontrer : 1° que l'enseignement de Jésus aux apôtres a envisagé une rémission des péchés plus étendue que celle du baptême; 2° que, dans la rémission du péché par le sacrement de pénitence, toute la peine temporelle due au péché n'est pas nécessairement remise ; 3° qu'en conséquence l'expiation offerte par le Christ ne supprime pas nécessairement, au pécheur rentré en grâce, l'obligation d'une satisfaction personnelle pour les fautes commises après le baptême et remises par la pénitence.

Le point de départ de la doctrine du purgatoire est donc l'expiation personnelle conçue comme nécessaire, mais projetée, dans l'eschatologie archaïque de l'Eglise naissante, *dans la perspective du jugement*. Le *feu du jugement*, c'est-à-dire la purification dans et par le jugement, voilà la première forme de la croyance au purgatoire [2], qu'on peut étudier dans S. Paul, à propos du fameux texte *quasi per ignem* (I Cor., III, 14), mais surtout dans Clément d'Alexandrie et Origène qui sont non les fondateurs, mais les premiers témoins du dogme catholique. Sur la pensée d'Origène, relative à la purification des justes, l'auteur résume une étude jadis publiée par lui dans les *Questions ecclésiastiques* (1913, p. 40 et suiv.). Mais parallèlement à la doctrine du feu du jugement, on trouve déjà l'usage de la prière pour les défunts, si nettement indiqué au II[e] livre des Machabées.

A partir du IV[e] siècle, une profession plus explicite du dogme du purgatoire se rencontre dans les églises d'Orient ; S. Cyrille de Jérusalem, S. Basile, S. Grégoire de Nazianze, S. Grégoire de Nysse, S. Isidore de Péluse, S. Cyrille d'Alexandrie, Théodoret lui-même, et plus tard Basile de Séleucie, Maxime le Confesseur et l'auteur du *De iis qui in fide dormierunt* en sont les témoins irrécusables, en ce qui concerne la purification ultra-terrestre. Quant à la prière pour les morts, les témoignages abondent, les liturgies et l'épigraphie ajoutant ici leur autorité à l'autorité des Pères.

Ainsi le dogme du purgatoire apparaît dans l'Eglise orientale sous ses deux aspects : une expiation purificatrice dans l'au-delà, et la prière des vivants offerte à Dieu pour l'allégement des souffrances des morts. Mais, sous son premier aspect, le dogme conserve en Orient plus ou moins les obscurités des formules archaïques : projection de l'expiation future dans l'unique perspective du jugement, et, par voie de conséquence, lorsque l'imminence de la parousie ne s'impose plus à l'attente religieuse, situation mal définie des âmes déjà séparées des corps, mais encore non soumises au jugement final. Ce sont ces caractères inconsistants de l'expiation dans l'au-delà qui provoqueront peu à peu entre l'Eglise orientale et l'Eglise occidentale des malentendus qu'il sera difficile de dissiper.

La tradition occidentale suit à peu de chose près, dans les débuts, le même mouvement d'évolution que la tradition orientale. Sur le point des peines purificatrices d'outre-tombe, elle part de conceptions archaïques analogues à celles des Pères grecs; mais assez rapidement elle aboutit, avec S. Augustin, à des positions plus logiques. Quant aux suffrages pour les morts, tout comme l'Orient, l'Occident en proclame sans hésitation l'utilité. On suit avec intérêt l'étude attentive et critique des textes de la *Passion des saintes Perpétue et Félicité*, de Tertullien, de S. Cyprien, de Lactance, de S. Hilaire et de Zénon de Vérone, où nous ne trouvons encore que de simples indications peu précises. Mais avec S. Ambroise, l'*Ambrosiaster* et S. Jérôme, nous possédons déjà une manifestation plus claire de la croyance. Nonobstant les obscurités de pensée et les hésitations d'expression, la foi en des peines purificatrices dans l'autre vie est déjà nettement formulée par les Pères.

La pensée de S. Augustin méritait de retenir spécialement l'attention. J. Turmel, en effet, osa écrire qu'Augustin, à la fin de sa vie, était simplement sur le point d'accorder le purgatoire ! En réalité, S. Augustin a déjà une doctrine ferme sur la plupart des points ; il n'hésite que sur la nature du feu purificateur ; mais la perspective d'une expiation au jugement même est définitivement écartée. Tout l'apport de Césaire d'Arles

[1] Bernard, art. *Purgatoire*, dans le *Dict. apol. de la Foi cath.*, t. IV, col. 504.

[2] C'est en prévision de cette démonstration du purgatoire que l'auteur avait inséré, dans le *Dictionnaire*, l'article *Feu du Jugement*, entre *Feu de l'Enfer* et *Feu du Purgatoire*. Il suffit de s'y reporter pour constater la parfaite cohérence des articles.

sera de faire disparaître les hésitations d'Augustin touchant la nature du feu purificateur : désormais la tradition latine entendra le feu du purgatoire d'un feu matériel comme le feu de l'enfer. Et c'est en ce sens, et en l'appliquant au purgatoire, que la plupart des écrivains ecclésiastiques interpréteront désormais I Cor., III, 15. S. Grégoire le Grand ne connaît plus d'autre doctrine et d'autre exégèse.

Si nous voulons suivre le développement du dogme, il nous faut passer rapidement sur les détails concernant la prière pour les morts en Occident et la croyance touchant l'expiation d'outre-tombe chez les auteurs du haut moyen âge, et arriver au XIII^e siècle.

Pendant la longue période qui va de l'Eglise naissante au II^e concile de Lyon, il ne semble pas qu'il y ait eu contact entre l'Orient et l'Occident au sujet du purgatoire. L'évolution des idées s'est accomplie de part et d'autre, en sens différents, et quand, fortuitement, en 1231, au monastère grec de Cazoles, près d'Otrante, frère Barthélemy, légat de Grégoire IX, et l'évêque grec Georges Bardane vinrent à parler du sort des âmes quittant la terre sans s'être totalement purifiées, le Latin et le Grec s'aperçurent qu'ils ne parlaient plus le même langage et concevaient très différemment les mêmes choses. Ce fut le point de départ d'une controverse générale. Bardane consigna par écrit son entretien contradictoire avec Fr. Barthélemy, et le patriarche grec Germain II, qui demeurait à Nicée avec l'empereur grec [1], écrivit un traité contre le purgatoire, aujourd'hui perdu. Du côté des Latins la rumeur se répandit que les Grecs niaient le purgatoire et retardaient la rémunération des âmes jusqu'au jugement dernier. Des écrits furent composés pour réfuter cette double erreur, notamment le *Contra errores Græcorum* des dominicains de Péra (1252), dont s'inspirera, dix ans plus tard, S. Thomas, dans son opuscule du même titre.

Cependant, déjà sous le pontificat d'Innocent IV, on put se rendre compte que la croyance des Grecs n'était peut-être pas si éloignée de la doctrine catholique qu'on avait pu le croire. Dans une lettre à Odon, son légat dans l'île de Chypre, Innocent rapproche les deux croyances et déclare que la seule différence concerne le nom du Purgatoire, nom que les Grecs n'acceptent pas, bien qu'ils acceptent la chose désignée par lui. Et incidemment Innocent parle du « feu temporaire » dans lequel sont purifiés les péchés minimes. On sait qu'une première réconciliation des Grecs avec l'Eglise latine eut lieu quelques années plus tard, au II^e concile de Lyon : par raison politique, les Grecs auraient signé n'importe quelle formule d'accord. Il est intéressant de constater que la formule préparée par Clément IV et adoptée au concile ne parle que de « peines purificatrices et

[1] Ne pas oublier que Constantinople était alors aux mains des Croisés, qui y avaient installé l'Empire latin de Constantinople.

expiatrices. » Le mot « purgatoire » est omis et il n'est pas question de feu. La dilation de la récompense pour les âmes entièrement purifiées est condamnée d'un mot : *mox in cælum recipi*. Formule que reprendra et complètera Benoît XII dans la célèbre bulle *Benedictus Deus*.

Déjà la discrimination des articles de foi et des simples opinions théologiques était nettement esquissée au concile de Lyon, tout au moins par les prétéritions voulues de la formule de Clément IV. Mais au concile de Florence la situation devint parfaitement nette. Les documents récemment publiés par Mgr Petit et par le P. Hoffmann [1] montrent que Latins et Grecs signèrent l'accord en pleine connaissance de cause et après avoir longuement pesé leurs raisons. Voici la conclusion que M. Michel tire des débats de Florence :

« Deux points d'une importance capitale paraissent avoir été acquis. Les Latins semblent avoir découvert que les Grecs n'ont aucune objection de principe contre la prière pour les morts. Les Grecs constatent que l'origénisme n'existe pas en Occident, comme ils se l'étaient imaginé avec le feu du purgatoire.

Le terrain ainsi déblayé, les divisions n'étaient pas toutes supprimées. On les réduisit au minimum et, pour que l'union fût réalisable, on fit silence sur les questions secondaires où chaque Eglise avait son enseignement particulier. La nature des peines d'outre-tombe revêt des caractères fort différents selon qu'on la considère dans la doctrine ferme des Occidentaux touchant les rétributions immédiates après la mort, ou qu'on l'envisage dans l'eschatologie fuyante et compliquée des Orientaux... On laissa tomber toutes les divergences et, ayant nettement séparé la cause du feu du purgatoire de celle du purgatoire lui-même, l'accord se fit sans peine. La doctrine du purgatoire est un dogme de l'Eglise ; la doctrine du feu demeure, après les discussions de Ferrare, ce qu'elle était auparavant : une croyance respectable, *mais avec ce caractère nouveau que lui confère le concile de Florence : c'est que proposée à la sanction du magistère, celui-ci s'est refusé à la consacrer* » (col. 1263).

D'aucuns s'étonneront peut-être qu'un théologien latin prenne ainsi une position nettement en réaction sur l'attitude de la plupart de nos manuels, qui continuent à noter le feu du purgatoire comme une opinion plus probable, très probable, commune, qu'il serait téméraire de ne pas accepter. Et pourtant le fait est là : la croyance au feu étant proposée à la sanction d'un concile œcuménique, celui-ci s'est refusé à lui accorder la moindre marque de préférence. Il faut savoir en prendre son parti et reconnaître que les théologiens latins avaient été un peu vite et que la définition de Florence fut un frein salutaire. Après S. Augustin, on avait

[1] L'article *Purgatoire* donne l'essentiel de ces précieux documents qu'on ne trouve que dans la *Patrologie Orientale* et dans les *Orientalia christiana*. Désormais ils sont à la portée du grand public, qui ne dispose pas facilement de ces collections très spéciales.

« tellement identifié la notion du purgatoire et celle du feu purificateur qu'il semblait impossible aux théologiens du XIIIe siècle de les séparer dogmatiquement. La théologie avait pris le pas sur le dogme, l'explication précédait l'affirmation des principes. De là une courbe anormale dans le développement de la doctrine. Après avoir été trop loin, il a fallu rebrousser chemin et la juxtaposition des thèses grecque et latine à Florence a réalisé une mise au point qu'il ne faut pas hésiter à qualifier de providentielle. En matières si obscures, en effet, nos expériences terrestres nous interdisent des affirmations trop précipitées et il est sage de s'en tenir aux lignes générales sanctionnées à Lyon, à Florence et à Trente : existence de peines purificatrices dans l'autre vie, utilité des suffrages pour le soulagement des âmes souffrantes. Et il convient de renoncer à toute autre précision doctrinale, hormis les vérités concernant l'état des saintes âmes fixées dans l'amour de Dieu par leur jugement et désormais assurées de leur salut » (col. 1321).

Ces dernières vérités — conclusions théologiquement certaines — sont l'apport positif dû à la controverse protestante, dirimée par la Bulle *Exsurge Domine* et par le décret du concile de Trente dans la XXVe session. M. Michel fait un exposé détaillé de cette controverse ; on lui saura gré d'avoir consulté et vérifié les sources et d'avoir remis en honneur les réponses authentiques de Cajétan, de Priérias (Sylvestre Mazolini), du saint évêque de Rochester John Fisher, et surtout de Jean Eck. Nos manuels citent à peine ces défenseurs de la foi : on connaîtra mieux désormais l'excellent travail d'apologétique catholique qu'ils élaborèrent avant le concile de Trente et dont les *Controverses* de Bellarmin s'inspirent la plupart du temps.

On a vu plus haut les idées maîtresses de l'étude de M. Michel. La synthèse catholique qu'il esquisse dans le § VII touche à toutes les questions que la piété ou la curiosité des théologiens ont soulevées sans pouvoir toujours les résoudre : durée, nature (l'auteur proteste avec raison contre la dénomination de *peine du dam* accordée par tant d'auteurs à la dilation de la vue de Dieu), intensité, mitigation des peines, etc. L'état des âmes retient longuement son attention, en raison des négations de Luther. La question des suffrages des saints et des vivants en faveur des défunts est étudiée sous toutes ses faces.

Dans une dernière section, l'auteur aborde « quelques aspects secondaires du problème » : le lieu du purgatoire, les visions et les révélations concernant le P., la dévotion aux âmes du P. (peuvent-elles prier pour nous ?), la prédication des vérités relatives au P. Nos lecteurs sont déjà familiarisés avec les solutions données à ces problèmes accessoires, l'auteur les empruntant le plus souvent à l'*Ami du Clergé*.

L'étude de M. Michel est suivie de deux courts articles du R. P. Jugie : *Purgatoire dans l'Eglise gréco russe après le concile de Florence* (col. 1326-1352) ; *Purgatoire chez les Nestoriens et les Monophysites* (col. 1352-1357).

V. — Grace, vertus et sacrements

1. — Le double titre, *Théologie et Piété* [1], du nouvel ouvrage du P. Timothée Richard, O. P., indique bien le double caractère que présentent les différentes études dont il se compose.

Les dix sujets traités dans ce livre [2] ne sont pas pris au hasard : « S'ils ne sont pas reliés entre eux par leur matière, nous avertit l'auteur, ils le sont par leur commune importance, par la place en quelque sorte *cardinale* qu'ils occupent dans la vie spirituelle. » Mais ce qui les caractérise surtout, c'est la part qui y est faite au contenu doctrinal et théologique. Et c'est à ce titre que nous avons accueilli le volume du P. Richard dans une Chronique de théologie dogmatique, alors qu'il aurait pu prendre également une place de choix parmi les ouvrages de théologie ascétique.

Quelques sujets relèvent plus particulièrement du dogme : *la grâce ou l'ordre surnaturel ; la vertu, ses caractères généraux ; la pénitence-vertu ;* même *la prière*. Mais dans tous on remarque, à un degré rarement atteint, l'alliance la plus heureuse de la doctrine et de la pratique : doctrine pure, substantielle, vivifiante, entièrement tirée de S. Thomas ; applications d'autant plus pratiques qu'elles résultent de considérations et d'aperçus, souvent nouveaux, bien capables d'entraîner les cœurs et les volontés. *Souvent nouveaux*, disons-nous, qui épargnent au lecteur la désagréable impression du déjà vu, du déjà entendu, et qui montrent combien la pensée qui les anime a été profondément mûrie dans la méditation de la doctrine thomiste et au contact de l'expérience. Sous ce rapport, le chapitre sur la dévotion est vraiment remarquable ; nous signalons tout particulièrement les paragraphes relatifs au « péché d'indévotion » et à la « dévotion sensible. » Et ce sont là deux exemples pour ainsi dire pris au hasard.

Ce livre s'adresse aux âmes qui ont gardé toutes les extériorités de la piété, mais qui ont besoin de *mieux voir* et de *mieux comprendre*, de sortir du cercle étroit où elles tournent et s'étiolent ; particulièrement aux âmes de prêtres et de religieux qui ont le désir d'un ouvrage de piété faisant une plus grande part à l'intelligence et plus en harmonie avec leur degré de culture.

2. — L'édition de la *Revue des Jeunes* de la *Somme théologique* de S. Thomas nous livre,

[1] P. Timothée Richard, O. P. — *Théologie et piété d'après S. Thomas*. — In-12 de 385 p., 15 f. — Paris, Lethielleux.

[2] En voici les titres : — I. De la grâce ou de l'Ordre surnaturel. — II. La volonté de Dieu. — III. De la Vertu. Ses caractères généraux. — IV. De la pénitence-vertu. — V. De la Prière. — VI. De l'acte principal de la vertu de religion ou de la Dévotion. — VII. Primauté de l'amour de Dieu dans la vie spirituelle. — VIII. De la souffrance. — IX. Progrès et Perfection. — X. La paix intérieure.

sous la signature attendue du P. Noble, O. P., le *Traité de la Charité* [1]. L'auteur de l'*Amitié de Dieu* était tout désigné pour donner un commentaire autorisé de la doctrine de S. Thomas sur la vertu qui nous rend amis de Dieu.

Si, dans l'ordre de la genèse, la charité est la troisième des vertus théologales, dans l'ordre d'excellence et d'influence elle est la première; car elle est le principe vital et le mobile souverain de la conscience surnaturelle ; elle est le principe d'union, de cohésion, d'impulsion qui entraîne vers Dieu toute la vie spirituelle. Mais, chose remarquable, la charité, amour de Dieu, a une extension immédiate, qui est moins une dérivation d'elle-même que son affirmation prolongée : la charité fraternelle à l'égard du prochain. L'amour surnaturel du prochain est vertu théologale au même titre que l'amour envers Dieu : un seul et même *habitus*, infusé par Dieu, les unifie. Aussi, dans le Traité de la Charité, S. Thomas donne-t-il une très grande place à l'étude de la charité fraternelle ; il semble s'y attacher beaucoup plus qu'à l'influence de la charité sur les autres vertus. Certes, l'influence dirigeante de la charité est vigoureusement affirmée ici, mais à la manière de notes dominantes, dont l'application circonstanciée a déjà été exposée dans le Traité des Vertus en général et doit se continuer dans celui des Vertus en particulier.

Le P. Noble se propose de partager en trois volumes la matière du *Traité de la Charité*. Le premier (le présent volume) étudie la nature et les objets de la charité (q. 23-26) ; le second, ses actes intérieurs et extérieurs (q. 27-33) ; le troisième, les vices qui lui sont contraires. S. Thomas y ajoute une étude relativement brève sur les préceptes de la charité et sur le Don de sagesse (q. 34-46). C'est l'ordre classique approximativement adopté dans tous les manuels.

La première question (q. 23) enseigne ce qu'est la charité considérée en elle-même, réalisation en nous d'une amitié vécue avec Dieu. Cette amitié nous est infusée d'En-Haut, sans cependant forcer notre cœur. Son influence rayonne sur toutes les autres vertus, qu'elle « informe » en leur donnant sa propre fin. C'est ainsi qu'elle devient la force animatrice et impérative de toutes nos actions vertueuses.

Dans la q. 24, il est bien moins traité du « sujet de la charité, » comme l'annonce le titre trop restrictif, que de l'évolution, c'est-à-dire de la genèse, de la croissance et de la perte possible de la charité.

Dans les deux questions suivantes (q. 25 et 26), S. Thomas étudie l'objet — ou mieux, les objets — de la charité. Une règle très nette préside à leur détermination : c'est la charité pour Dieu qui nous oblige à aimer autre chose que lui ; car, en l'aimant pour lui-même, nous devons aimer tous ceux qu'il aime. S. Thomas approuve et justifie S. Augustin de désigner quatre objets à notre charité : Dieu, nous-même, notre corps et les autres créatures raisonnables, anges et hommes. Mais si notre charité vise quatre objets, elle n'a qu'un seul motif, un seul objet formel : la déité. C'est pourquoi, dans l'amour de charité pour Dieu, s'engage, en relation immédiate, la charité pour le prochain.

Après avoir justifié l'énumération des différents objets de la charité, S. Thomas, dans la q. 26, se demande s'il y a lieu d'établir un ordre hiérarchique entre ces objets. Dieu, sans doute, tient la première place. Mais, logiquement, quand il s'agit de notre charité pour les autres, ce sont les plus aimés de Dieu, c'est-à-dire les plus saints, qui doivent avoir notre préférence. Cependant S. Thomas se montre ici profondément humain : en même temps que cet ordre d'excellence, il fait jouer un « ordre de proximité, » qui corrige ce que le premier aurait de trop rigide, vu notre condition terrestre. Ici-bas, nous sommes engagés, par la nature des choses, dans des liaisons de parenté et d'amitié, dans des relations de communs intérêts, avec ceux qui sont proches de nous dans les circonstances de la vie. Il est donc normal que notre charité s'affirme particulièrement à l'égard de tous ceux qui nous tiennent de près et auxquels nous attachent déjà des obligations naturelles d'affection, des devoirs familiaux et sociaux.

Les notes explicatives sont groupées sous les quatre titres correspondant aux quatre questions. Les notes doctrinales thomistes sont fort nombreuses et rattachées à deux chefs principaux : 1° la charité dans la conscience surnaturelle ; 2° le progrès de la charité. En citer les titres, c'est déjà donner une idée, suffisante eu égard à la brièveté de notre recension, de la richesse de leur contenu :

I. *La charité dans la conscience surnaturelle*. — 1. La charité et les vertus théologales de foi et d'espérance. — 2. La charité et les vertus morales « infuses » : *a)* Les vertus morales « infuses » sont des vertus parfaites parce qu'elles sont animées par la charité ; *b)* La charité assure la cohésion et l'unité de la conscience naturelle ; *c)* La charité transforme nos actions vertueuses en actes d'amour de Dieu ; *d)* La charité est le principe de la détestation du péché et de l'ascèse ; *e)* La charité met toute la vie au service de Dieu. — 3. La charité et les dons du Saint-Esprit ; *a)* La charité et les Dons auxiliaires de la contemplation ; *b)* La charité et les Dons auxiliaires des vertus morales. — 4. La charité et le mérite surnaturel.

II. *Le progrès de la charité*. — 1. La charité s'accroît par mode intensif. — 2. La charité n'est augmentée par Dieu qu'en coïncidence d'un acte plus fervent. — 3. Les actes rémittents (c.-à-d. dont la ferveur est d'un degré moindre que le degré actuellement possédé par l'âme) : *a)* Nature des actes rémittents ; *b)* Les actes rémittents méritent l'augmentation de la charité ; *c)* Les actes rémittents disposent l'âme à l'augmentation de la charité ; *d)* Comment et en quel

[1] *La Charité*, tome I (IIa-IIae, q. 23-26), trad. fr., par H.-D. Noble, O. P. — Un vol. de 435 p., 12 f. (relié 16 f.). — Desclée et Cie, 30, place St Sulpice, Paris 6e.

temps les mérites des actes rémittents sont-ils récompensés ?

Cette question du mérite et de la récompense des actes « rémittents » est extrêmement intéressante et le P. Noble l'a traitée avec un soin tout particulier. Peut-être y reviendrons-nous un jour, car la chose mérite qu'on s'y arrête, en raison tant de son importance théologique que de ses répercussions sur la vie surnaturelle. Mais l'opinion de Banez, à laquelle le P. Noble, « converti » par un article du P. Deman [1], s'arrête finalement, semble bien être la seule admissible. C'est celle que nous avons toujours défendue à l'*Ami* : « Le degré de gloire répondra au dernier degré de la charité de la terre : pour autant, les actes rémittents ne seront pas frustrés de leur mérite, car la *valeur de récompense* de ce degré de gloire ne laissera pas d'être multipliée à proportion des actes de charité accomplis sur la terre et à la mesure de leur intensité » (p. 416).

3. — Deux petites plaquettes du regretté P. Edouard Hugon, O. P., ont leur place marquée en cette Chronique. Il s'agit du *Mérite dans la vie spirituelle* et des *Sacrements dans la vie spirituelle* [2], dont le texte avait été une première fois accueilli par la revue *La Vie Spirituelle*.

La première contient un rappel succinct, mais précis et clair, de l'enseignement catholique concernant le mérite des bonnes œuvres avec la double caractéristique de la doctrine thomiste : d'une part, tous les actes du juste qui ne sont pas péchés véniels sont méritoires ; d'autre part, l'effet du mérite (augmentation de grâce) n'est accordé que proportionnellement au degré actuel de ferveur. Le P. Hugon estimait cependant, avec Jean de St-Thomas, qu'à l'article de la mort, le paiement retardé des actes « rémittents » doit se solder en un instant, en raison de l'acte plus intense émis à ce moment par l'âme. Ce n'est pas tout à fait, on vient de le voir, l'opinion de Banez et, actuellement, du P. Noble.

Signalons cependant un chapitre sur « le rôle de l'imperfection dans la vie spirituelle », où l'auteur croit pouvoir accorder la coexistence d'une imperfection réelle et du mérite. Thèse discutable et qu'à coup sûr n'admettrait pas le P. Hugueny, O. P.

La seconde plaquette est un bon résumé de la doctrine catholique sur les sacrements en général. Le premier chapitre — le rôle des sacrements dans l'économie du surnaturel — est particulièrement instructif pour montrer comment ces admirables « inventions divines » mettent au service d'éléments infirmes la puissance même de Dieu

[1] Th. Deman, O. P., *L'Accroissement des vertus dans S. Thomas et dans l'école thomiste*, dans le *Dict. de Spiritualité ascétique et mystique*, t. I, surtout col. 148-149.

[2] Edouard Hugon, O. P. — *Le mérite dans la vie spirituelle*, in-16 de 46 p. — *Les Sacrements dans la vie spirituelle*, in-16 de 96 p. — Editions du Cerf, à Juvisy (S.-et-O.).

qui leur permet de devenir une source inépuisable de grâce et de vitalité surnaturelle pour les âmes. L'auteur rappelle ensuite comment les sacrements transforment notre âme par l'infusion de la grâce et même par l'impression du caractère. Un dernier chapitre indique « les dispositions requises pour la réception des sacrements. » La brochure se clôt sur quelques considérations concernant « les cérémonies des sacrements. »

Ces deux élégantes brochures seraient à leur place entre les mains d'une foule de chrétiens qui pratiquent sans savoir suffisamment quels trésors de croissance spirituelle sont mis à leur disposition par l'exercice des vertus et la réception des sacrements.

4. — Autre livre posthume, celui-ci du regretté P. Lemonnyer, O. P., qui l'écrivit jadis pour la *Revue des Jeunes* : *Notre baptême d'après S. Paul* [1]. A vrai dire, l'ouvrage a été laissé inachevé par la mort de l'auteur, car il est bien certain qu'après avoir parlé de la première rencontre de Jésus-Christ, de la mystérieuse union que réalise le baptême entre le Christ et nous par la communauté de vie qu'il instaure entre le Chef et les membres, de l'effusion de l'Esprit transformant intérieurement les âmes et leur communiquant les activités divines qui réalisent notre participation à la vie et à la mort de Jésus Christ, l'auteur ne se serait pas arrêté à la seule considération de la « disparition » de l' « ancien », c'est-à-dire de la mort du vieil homme en nous, mais il aurait continué son exposé par une étude sur le « nouvel homme » se substituant à l'ancien. Toutefois ces pages, bien qu'inachevées, aident merveilleusement à saisir la mystérieuse grandeur de notre entrée dans la vie chrétienne.

Ne cherchons pas, dans la brochure du P. Lemonnyer, une simple étude théologique du baptême d'après les épîtres de S. Paul. C'est cela, mais c'est bien plus que cela. C'est l'exposé des sentiments de S. Paul lui-même exprimés à l'occasion de sa conversion et de son baptême, et qu'il invite les nouveaux chrétiens à éveiller pareillement dans leurs âmes. Malgré la difficulté de l'entreprise, l'auteur a voulu « saisir dans sa précise réalité, traduire dans son originalité puissante la pensée et la vie de S. Paul, disons mieux et comme lui, la doctrine et la grâce de Jésus-Christ dans son apôtre » (p. 3). Maître éminent de doctrine, exégète érudit et sûr, familier de la doctrine de S. Paul, le P. Lemonnyer a parfaitement réussi dans son entreprise et, en des pages passionnantes, nous donne l'intelligence, qui nous manquait peut être, de l'origine de notre vie chrétienne.

5. — « Il semble que la confirmation, quelque peu effacée par le baptême, soit le sacrement dont on a le moins approfondi la doctrine. La place

[1] In-12 de VI-60 p., 5 f. — Desclée et Cie, 30, rue Saint-Sulpice, Paris 6e.

qu'on lui donne dans la théologie sacramentaire est bien restreinte, et bien rapide l'étude qu'on lui consacre. De là, des imprécisions qu'il importe de dissiper : un progrès en clarté est souhaitable. » C'est sans doute pour répondre à ce souhait, formulé par lui-même à la page 130 de son ouvrage, que M. le chanoine F. Cuttaz vient de publier, sur le sacrement de confirmation, *Notre Pentecôte, La grâce du chrétien militant* [1].

Le livre vient à son heure. Car l'impiété est poussée de nos jours à l'extrême. Les ennemis du catholicisme rêvent de l'exterminer et ils y arriveraient si le Christ ne pouvait leur opposer l'armée de ses militants, de ses « confirmés. » Le caractère de la confirmation, en effet, fait du chrétien un témoin et un soldat du Christ. L'auteur approfondit cette notion à l'aide de la doctrine de S. Thomas, consacrée pour ainsi dire par le concile de Trente. Il est vrai que celui ci est assez bref en ce qui concerne la confirmation ; du moins le Catéchisme du concile, qui s'inspire de la doctrine officiellement promulguée, vient combler maintes lacunes et fournit une doctrine sûre.

C'est en vue de l'action catholique que l'auteur a écrit son livre, le sacrement de confirmation devant aider puissamment les laïques à prendre les initiatives utiles ou nécessaires, tout en sachant demeurer soumis aux directives des chefs légitimes, évêques et prêtres. Dieu leur accordera les secours propres à la confirmation, et ici nous voyons avec plaisir l'auteur enseigner que

« la grâce spéciale de la confirmation n'est pas une accentuation, une augmentation *simpliciter* de celle du baptême, comme de nouveaux degrés donnés pour les mêmes besoins. Sa fin n'est pas d'aider à l'accomplissement de *toutes* les obligations qu'impose au moins initialement le baptême. Son action directe se limite aux combats contre les « ennemis extérieurs de la foi. » Profession et défense de la foi, voilà à quoi se bornent les secours qu'elle fournit » (p. 135).

Tout restreint qu'il soit, ce champ d'action est encore immense. Cette action directe est « appropriée » au Saint-Esprit. M. Cuttaz explique (et nous le remercions de s'être abrité sous le patronage de l'*Ami du Clergé)* en quel sens on peut dire que la confirmation « donne le Saint-Esprit » (p. 144 et suiv.). Une addition opportune montre pourquoi la réception de la confirmation n'est plus suivie, comme dans la primitive Eglise, de la manifestation de certains charismes.

En traitant de la dévotion à « notre Pentecôte », c'est-à-dire au sacrement de confirmation, l'auteur expose la discipline actuelle de l'Eglise sur l'obligation de recevoir ce sacrement (can. 787) [2], et sur l'âge auquel ce sacrement doit être reçu (can. 788) [3]. Comme peu à peu nos diocèses français se mettent en règle avec cette prescription de l'Eglise, les prêtres feront bien de lire les réflexions sages et opportunes de M. Cuttaz.

Le dernier chapitre étudie les rites de « notre Pentecôte ». C'est une explication, doctrinale et édifiante à la fois, des cérémonies de la confirmation.

[1] In-12 de 242 p., 12 f. — Editions du Cerf, à Juvisy.
[2] Nous n'avons pas remarqué que M. Cottaz ait relevé spécialement l'obligation que l'Eglise fait aux clercs et aux religieux d'être confirmés : cf. can. 974 § 1, 544 § 1.
[3] Voir sur ce point le Décret du 30 juin 1932 de la S. C des Sacrements, avec le commentaire que nous en avons donné dans l'*Ami* 1932, p. 597-598.

6. — Nous avons déjà signalé la 1re édition de l'opuscule du P. Merkelbach, *Quæstiones de Pœnitentiæ ministro ejusque officiis (Ami* 1931, p. 656). La nouvelle édition, augmentée et corrigée [1], mérite une nouvelle mention. Le chap. III, *De usu et officiis potestatis confessarii*, a été divisé en deux, qui sont devenus respectivement le ch. III *De usu potestatis* et le chap. IV *De officiis potestatis*. Les questions relatives à la *science*, à la *prudence*, à l'*intégrité de vie* requises chez le confesseur, au *secret de la confession*, à l'*absolutio complicis in peccato turpi* ont été particulièrement revues et mises au point. Moralistes et canonistes pourront se reporter en toute sécurité au P. Merkelbach pour les divers cas, toujours si épineux, *de sollicitatione pœnitentis ad turpia*. Somme de doctrine dogmatique et morale, en même temps que précieux manuel de pastorale : tel est le meilleur éloge qu'on puisse faire de ce petit volume, comme d'ailleurs des autres appartenant à la même collection.

7. — Les deux dernières parties du traité canonico-moral *de Sacramentis* du P. Cappello, S. J., ont enfin paru [2]. Nous sommes nous-même en retard pour présenter la 2e partie, *De Extrema Unctione*, éditée depuis 1932.

Rarement nous avons vu présentation aussi logique et aussi précise de toutes les questions relatives au sacrement des infirmes : existence de ce sacrement, essence, ministre, fin et effets, sujet, obligation de le recevoir et de l'administrer, réitération et reviviscence, lieu, temps et cérémonies. Certaines questions sont, sinon nouvelles, du moins abordées sous un jour nouveau. Signalons celles de l'administration de l'E.-O. par plusieurs prêtres simultanément, de l'intention et des dispositions requises en celui qui reçoit ce sacrement, et enfin de la réitération du sacrement au cours du même péril de mort.

Il ne faut pas demander à l'auteur de profondes dissertations théologiques. Ses traités sont avant tout des solutions morales et canoniques, exposées brièvement et justifiées par d'innombrables références.

Les *excursus* théologiques sont plus nombreux et abondants dans le volume concernant l'Ordre. L'auteur était pour ainsi dire obligé de prendre position dans plusieurs controverses. Indiquons

[1] In-12 de 140 p., 10 f. — Liège, 1935, Dessain (Paris, Lebergerie)
[2] Félix-M. CAPPELLO, S. J. *Tractatus canonico-moralis de Sacramentis*. Vol. II, pars II : *De Extrema Unctione*. In-8 de XVI 312 p., 15 lires. — Pars III : *De Sacra Ordinatione*, XII 716 p., 27 lires. — Turin, Marietti (Paris, Lethielleux).

sommairement quelques points traités d'une manière particulièrement heureuse :

Le P. Cappello admet que l'épiscopat est un ordre distinct du presbytérat (p. 36), et, en conséquence, que la consécration épiscopale conférée à un simple diacre, voire à un laïc, serait très probablement valide (p. 55) ; l'épiscopat imprimerait donc un caractère distinct du caractère sacerdotal (p. 56-59). Le sous-diaconat et les ordres mineurs ne sont très probablement que des sacramentaux (p. 76). Il est plus probable que le Christ a laissé à son Eglise le pouvoir de déterminer, dans la matière et la forme des sacrements, ce qu'il a laissé lui-même dans l'indétermination (p. 109, 123). Le décret d'Eugène IV ne saurait donc être pris à la lettre : le Père ne lui reconnaît ni infaillibilité, ni même pleine valeur dogmatique (p. 133).

La question historique des concessions — vraies ou prétendues — faites par les Souverains Pontifes à de simples prêtres pour conférer les ordres majeurs du diaconat et du sous-diaconat (voire de la prêtrise), est longuement discutée et résolue dans un sens qui sait concilier les exigences du dogme et l'objective vérité de l'histoire (p. 240-259).

Les questions canoniques relatives à l'Evêque propre des ordinands (p. 266), aux conditions requises en ces derniers, notamment la vocation (p. 327), au scrutin des ordinands (Instruction de la S. C. des Sacrements et de la S. C. des Religieux (p. 356), aux irrégularités et empêchements (p. 416), sont exposées avec une netteté qui n'a pas encore été approchée. Le livre du P. Cappello est indispensable à ceux qui sont obligés de connaître les rigoureuses prescriptions de l'Eglise sur ces divers sujets.

Tout le chap. x est consacré aux obligations sacerdotales, célibat et office divin. Le chap. xii et dernier concerne une matière rarement abordée dans les simples manuels : les causes relatives à l'état clérical ou à ses obligations, que les Ordinaires ne peuvent traiter sans un mandat du St-Siège (p. 606 et suiv.).

Le traité *De Sacra Ordinatione* comme celui *De extrema-unctione* se clôt par un appendice *De jure Orientalium*. Il s'agit des Orientaux catholiques (bien que les questions de fait concernant les schismatiques ne soient pas passées sous silence).

Manuel très au point, le grand *Tractatus canonico-moralis de Sacramentis* du P. Cappello (5 vol. in-8) a sa place marquée dans la bibliothèque de tout prêtre soucieux de se tenir au courant.

8. — M. l'abbé Martin, professeur au Grand Séminaire de Rennes, a réuni en un seul volume les deux études qu'il a précédemment publiées sur le sacrement de mariage : *Memento canonique du Mariage* (voir *Ami* 1929, p. 202 des couv.) et *Cas de conscience sur le Mariage* (*Ami* 1932, p. 230, couv.)[1]. On aime une théologie vivante, c'est-à-dire une théologie dont les principes sont sans cesse illustrés par des exemples empruntés à la vie du ministère pastoral. M. Martin a écrit, sur le sacrement de mariage, une « théologie vivante » et c'est là le secret de son succès.

Cette nouvelle édition présente de notables améliorations. Citons, en particulier, des éclaircissements, avec un tour plus didactique et plus clair, donnés aux questions suivantes : les vices du consentement (n. 18-25) ; le divorce et le droit naturel (n. 34) ; les effets du sacrement et du contrat (n. 74-84) ; l'Eglise et l'eugénisme (n. 95-97). Des compléments assez importants ont été donnés à l'historique du divorce (n. 50), à la preuve de tradition du sacrement de mariage (n. 66), aux questions relatives à l'Etat et à la famille (n. 98-99). Sept nouveaux cas de conscience ont été résolus et plusieurs anciens remaniés.

Par ces retouches et ces additions, l'auteur s'est efforcé de rendre son *Précis* plus clair et plus complet : il en a fait le vade-mecum des prêtres chargés des mariages dans les paroisses, et un guide très précieux pour la confession des fiancés et des personnes mariées.

V. — In memoriam : Miscellanea Vermeersch

Defunctus adhuc loquitur !

Le 9 janvier 1936, Rome fêtait le R. P. Vermeersch, S. J., « qui fut professeur pendant vingt-six ans au Collège théologique de son Ordre, à Louvain, et couronna sa carrière féconde par seize ans d'enseignement à l'Université pontificale Grégorienne de Rome. » Ses collègues, ses admirateurs, ses amis, ses anciens élèves se sont groupés autour de l'illustre moraliste, sociologue et canoniste. Et le 12 juillet 1936, le P. Vermeersch mourait à Louvain, âgé de 78 ans. Près de cinquante collaborateurs ont uni leur science et leurs efforts pour donner au monde catholique le précieux recueil d'études actuelles, vivantes et d'immédiate utilité que l'Université Grégorienne a édité sous le titre *Miscellanea Vermeersch*[2].

Ces écrits sont répartis en deux volumes avec, en appendice (en raison de son caractère très spécial), une petite brochure. Afin de mieux affirmer leur dépendance intellectuelle — et leur reconnaissance — à l'égard du maître, les auteurs ont voulu illustrer les quatre branches principales de la science ecclésiastique dans lesquelles excella le R. P. Vermeersch : théologie morale, droit canonique, droit civil privé et public, sociologie.

[1] A. Martin. — *Le Mariage*, précis théologique et canonique. *Cas de conscience et formulaire*. 3e édition, revue et augmentée. — In-8 de x-254 p., 15 f. — H. Riou-Reuzé, 15, rue de la Monnaie, à Rennes.

[2] Analecta Gregoriana, vol. ix et x. — *Miscellanea Vermeersch*, scritti pubblicati in onore del R. P. Arturo Vermeersch, S. J. — Deux vol. de xxx 454 et 406 p., 65 lires (franco). Appendice de 42 p., 3 lires. — Université Grégorienne, 4, Piazza della Pilotta, Rome.

Nous ne pouvons songer à analyser chacune de ces 47 études. Nous nous contenterons — comme nous l'avons fait il y a quelques années pour les *Mélanges Mandonnet* — d'indiquer les sujets traités et les noms des auteurs.

Vol. I, PREMIÈRE PARTIE : *Théologie morale :*

1. *Moralis theologiæ idonea methodus,* P. MERKELBACH, O. P. — 2. L'indifférence des actes humains chez S. Thomas d'Aquin et ses prédécesseurs, Odon LOTTIN, O. S. B. — 3. Die Katholische Aktion in der Moraltheologie (L'Action catholique dans la théologie morale), Albert SCHMITT, S. J. — 4. Le fœtus, injuste agresseur ? Joseph CREUSEN, S. J. — 5. *De recto usu bonorum superfluorum,* Cornelius DAMEN, C. SS. R. — 6. Le problème des dévaluations de monnaies au point de vue moral, Eugène DUTHOIT. — 7. Fortschritte in der Lehrer von der Preisgerechtigkeit (Progrès dans l'enseignement du juste prix), Oswald von NELL-BREUNING, S. J. — 8. Un cas de morale professionnelle : les pots-de-vin, Albert MÜLLER, S. J. — 9. Der Dialog *De Custodia Virginitatis,* des Kartäusers Michael von Prag (Le dialogue *De Custodia Virginitatis,* du chartreux Michel de Prague), Martin GRABMANN. — 10. Bishop John Fisher, Henry VIII of England and Martin Luther : Dispute on Mariage (L'évêque John Fisher, Henry VIII d'Angleterre et Martin Luther : dispute sur le Mariage), Henry DAVIS, S. J. — 11. The social menace of America's declining birth rate (La menace sociale de la diminution des naissances en Amérique), John A. RYAN. — 12. L'« Examen de conscience » de Jean Pontas, Gabriel LE BRAS. — 13. *De origine, fine, utilitate Status religiosi,* Timothæus SCHÆFER, O. M. Cap. — 14. Un cas de conscience dans la carrière de S. Basile, Joseph de GHELLINCK, S. J.

DEUXIÈME PARTIE : *Droit canonique :*

1. *Quibus normis matrimonium regatur quod inter fideles diversi ritus contrahitur,* Æmilius HERMAN, S. J. — 2. Die Entwicklung des Missionsrechts seit der Kodifikation im Jahre 1917 (Le développement du droit missionnaire depuis la codification de 1917), Maximilian BIERBAUM. — 3. An inquiry into the practical application of canon 1125 outside of mission territories (Une enquête sur l'application pratique du canon 1125 en dehors des territoires de mission), Timothy Lincoln BOUSCAREN, S. J. — 4. *De jure missionum scripto Codici J. C. anteriore,* Georgius VROMANT, C. I. C. M. — 5. *De jure remonstrationis episcoporum contra leges et mandata Sedis apostolicæ,* Joannes HARING. — 6. *De jure postliminii in foro ecclesiastico,* Petrus VIDAL, S. J. — 7. *De subreptione et obreptione in rescriptis,* Alphonsus VAN HOVE. — 8. Die Besetzung der bischöflichen Stühle in Deutschland auf Grund der Konkordate für Reich und Länder (La provision des sièges épiscopaux en Allemagne sur le terrain des concordats pour le Reich et les Pays), Ludwig BRUGGAIER. — 9. *Animus* en derecho canonico (*Animus* en droit canonique), Ramon BIGADOR, S. J. — 10. *De acatholicorum incapacitate agendi in foro ecclesiastico,* Félix M. CAPPELLO, S. J. — 11. *Quænam ex novo jure canonico sit relatio inter funus et tumulum,* Philippus MAROTO, C. M. F. — 12. « Jus accusandi matrimonium », Arnaldo BERTOLA.

Vol. II, PREMIÈRE PARTIE : *Droit civil, privé et public :*

1. Il concetto della persona giuridica nel diritto romano (Le concept de la personne juridique dans le droit romain), Emilio ALBERTARIO. — 2. L'importanza e il decadimento delle forme solenni nel mondo romano (L'importance et la décadence des formes solennelles dans le monde romain), Salvatore RICCOBONO. — 3. Il diritto degli alimenti nel diritto romano e nelle fonti patristiche (Le droit alimentaire dans le droit romain et dans les sources patristiques), Melchiore ROBERTI. — 4. « *Sine traditione dominium rerum transit in Ecclesiam* », Emilio BUSSI. — 5. Alexandre Farnèse homme d'Etat chrétien, Léon VAN DER ESSEN. — 6. L'idée de l'Etat d'après Aristote, Maurice DEFOURNY. — 7. Democracia y constitucion *rigida* (Démocratie et constitution *rigide),* Carlos Ruiz DEL CASTILLO. — 8. Le crépuscule de l'Etat libéral en Belgique, Henry CARTON DE WYART. — 9. La justice internationale et les limites présentes de son action, Charles DE VISSCHER. — 10. A propos de la tolérance civile, Yves DE LA BRIÈRE, S. J.

DEUXIÈME PARTIE : *Sociologie :*

1. Die soziale Gerechtigkeit in der patristischen Literatur (La justice sociale dans la littérature patristique), Otto SCHILLING. — 2. El concepto de lo « suyo » en la definicion de la justicia (Le concept du « sien » dans la définition de la justice, Juan ZARAGÜETA Y BENGOECHEA. — 3. Sur le concept de famille, Jean DABIN. — 4. Le salaire et le coût de la vie, Pierre HARMIGNIE. — 5. La rétribution du travailleur, Valère FALLON, S. J. — 6. Die Wirtschaft in der berufsständischen Ordnung (L'économie dans l'organisation de l'Etat), Johannes MESSNER. — 7. Le syndicalisme catholique au Canada, Joseph Papin ARCHAMBAULT, S. J. — 8. Social Legislation in America (Législation sociale en Amérique), Wilfrid PARSONS, S. J. — 9. The catholic solution of the American Race conflict (La solution catholique du conflit de la race américaine), John LA FARGE, S. J. — 10. Quelques aspects de l'Apostolat social contemporain, Gustave DESBUQUOIS, S. J.

APPENDICE : Considerazioni morali sulla tolleranza del meretricio (Considérations morales sur la tolérance de la prostitution), Luigi SCREMIN.

Le recueil se termine par la liste des œuvres principales du P. Vermeersch. — Moraliste, il est l'auteur de la *Théologie* si appréciée, complétée, en ce qui concerne les questions *de Sexto* et les problèmes annexes, par le *De Castitate.* — Canoniste, il est à la tête de la publication qui, après divers titres correspondant aux objectifs du moment, s'intitule aujourd'hui *Periodica de re canonica et morali, utilia præsertim religiosis et missionariis.* En collaboration avec le P. Creusen, il a publié l'*Epitome juris canonici cum commentariis.* — Sociologue, il s'est attaché surtout à préciser les questions de justice dans les rapports sociaux, en conformité avec les encycliques *Rerum Novarum* et *Quadragesimo anno ;* et son *Catéchisme du mariage chrétien d'après l'Encyclique « Casti Connubii »* a déjà été traduit en cinq langues.

Mais notre intention n'est pas de faire le relevé des œuvres du savant jésuite. Nous voudrions simplement rappeler d'un mot son action dans le domaine de la piété et spécialement pour la diffusion du culte du Sacré Cœur. Ses écrits sur *La Grande Promesse, Le Cœur de Jésus et le Cœur du Travailleur, Pratique et Doctrine de la dévotion au Sacré-Cœur à l'usage du clergé et des fidèles, L'objet propre de la dévotion au Sacré-*

Cœur, font autorité. Le R. Père a publié également d'édifiantes *Méditations sur la Sainte Vierge* et un *Commentaire sur les Litanies du Sacré-Cœur*. Nous nous excusons d'être si bref et si déficient, espérant que les nombreux admirateurs du P. Vermeersch, en possession des *Miscellanea*, auront en main toutes les indications nécessaires.

L'« AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

Comptes rendus Bibliographiques

M.-S. GILLET, Maître général des Frères Prêcheurs. — **Paul Valéry et la métaphysique.** Lettre-préface de Paul Valéry, de l'Académie française. — In-16 de 188 p., 12 f. — Paris, Flammarion.

Voici un livre extrêmement intéressant, car, sous l'aspect strictement personnel d'une étude concernant M. Paul Valéry, il contient une réponse aux difficultés d'ordre général que se posent présentement beaucoup d'esprits cultivés qui n'ont pas la foi et la cherchent en se heurtant aux obstacles de l'agnosticisme. Dans Paul Valéry, il n'y a pas seulement le poète, il y a aussi le philosophe et le métaphysicien. Et c'est tout à la fois le poète, le penseur, voire le philosophe que l'auteur étudie en ce livre, préfacé par Paul Valéry lui-même. Et la préface donne d'autant plus d'intérêt aux pages du P. Gillet, qu'elle en fixe, disons plutôt en confirme la portée exacte. A cela près toutefois que le P. Gillet avait cru déceler une parenté étroite entre Valéry et Bergson ; et il reçoit du poète le plus souriant et déférent des démentis : Valéry ne connaît Bergson que depuis trois ans... Néanmoins le R. P. a très exactement situé le mal intellectuel là où il se trouve. En vrai métaphysicien, il est allé au fond de son sujet et, après une esquisse des ravages opérés par la philosophie kantienne dans le domaine de la métaphysique, il aborde de front le problème de la connaissance et, en des pages lucides, commentant les textes mêmes de Valéry, montre comment la poésie, la science, la métaphysique, la mystique, chacune à sa manière et selon sa méthode propre, nous donne prise réelle sur le monde des réalités.

Du coup, on comprendra, ces pages aidant, que si le poète, en Valéry, a desservi le philosophe, celui-ci, au contraire, a voulu libérer le poète en coupant, à son intention, le fil qui rattache la pensée à la réalité, en lui donnant licence d'affirmer ou de nier au gré de sa fantaisie. Le R. P. Gillet montre fort bien la fragilité et l'arbitraire d'une telle manière de voir et il nous assure que si, un jour, le poète, en Paul Valéry, demandait au philosophe le réalisme d'une connaissance exacte, son génie s'épanouirait en plénitude, donnant à sa poésie encore plus d'éclat, à sa pensée encore plus de profondeur.

La préface est tout aussi intéressante que le reste du volume. L'académicien y confesse son agnosticisme, mais en affirmant que ce n'est point en lui un principe *a priori*. Son agnosticisme, dit-il, c'est « l'apparence moyenne que revêt un homme qui ne peut s'empêcher d'éprouver de son mieux ce qu'on lui propose de penser. Je considère comme le devoir intellectuel par excellence l'usage de toutes les actions de l'esprit sur les propositions qui lui viennent de soi comme des autres. » Cette épreuve a empêché Valéry de trouver jusqu'ici « que les *questions très simples* dont il demandait les réponses en eussent reçu de satisfaisantes... » N'est-ce pas le cas de beaucoup d'esprits inquiets de notre époque ? Et c'est pourquoi la lecture du petit livre du P. Gillet ne manquera pas d'être bienfaisante. Au fond, c'est le problème de la foi qui se pose pour Valéry comme pour tant d'autres. A ce sujet ne manquons pas de reproduire un trait éminemment suggestif de la préface :

« Quant à *la foi*, que dire ? — Je ne la cherche ni ne la fuis. J'ai cherché à m'en faire une idée précise. Je vous dirai, à ce sujet, mon Révérend Père, que plus d'un l'eût trouvée dans son sentier spirituel particulier, si les arguments et l'apologétique ne lui eussent été des pierres de scandale. Le nombre des incrédules créés par le prosélytisme est celui des étoiles et des grains de sable. Il m'est arrivé d'écrire un jour cette boutade que je prends la liberté de reproduire ici, en vous priant d'en excuser l'irrévérence : *Il y a des gens*, disais-je, qui voudraient nous faire croire que *Dieu est bête*. » Le « pari » de Pascal l'a fort scandalisé... « Terrible et immense aux yeux du croyant doit être la responsabilité de l'apologiste, quand il s'expose à tirer de l'âme d'autrui des ripostes ou le rire et des mépris faciles » (p. 13-15).

Qu'il y aurait à dire sur ce sujet, et comme Valéry a ici raison, rejoignant sans le savoir S. Thomas d'Aquin lui-même ! (*Sum. theol.*, I, q. 68, a. 1). Le P. Gillet reconnaît du moins à ces apologistes un mérite : c'est « d'avoir démontré que la doctrine se défend mieux toute seule, lorsqu'on se contente de l'enseigner telle qu'elle est. »

J. PERRODON. — **Pages dogmatiques de S. Augustin.** Tome II : *Synthèse du dogme catholique.* — In-8 de XVI-986 p., 28 f. (18 f. pour les étudiants ecclésiastiques). — Chez l'auteur, professeur au Grand Séminaire d'Orléans (ch. post. Paris, 102.64).

Comme l'indique son titre, ce recueil de textes ne prétend pas être un exposé complet de la théologie dogmatique du saint ; c'est un exposé *synthétique*, groupant la doctrine augustinienne autour d'un certain nombre de croyances qui sont comme les grandes lignes architecturales du christianisme.

Pour S. Augustin, enseigner le dogme, c'est raconter une histoire, la plus belle et la plus surprenante de toutes, l'histoire de l'amour de Dieu pour l'homme. Cet amour se propose lui-même comme la fin dernière à laquelle tout homme est appelé : *Fecisti nos ad te, et inquietum est cor nostrum donec requiescat in te.* (Conf., I, I, 1). Tel est le point de départ de la théologie augustinienne. Il fait l'objet de la première partie du recueil : *La fin dernière*. Problème du bonheur ; problème de l'inquiétude humaine qu'Augustin, plus que tout autre, a ressentie, et dont l'unique solution est Dieu lui-même, Dieu approché, Dieu possédé. Mais comment approcher de Dieu, sinon par la ressemblance de sa sainteté ? Voici qu'à l'humanité cherchant sa voie, Jésus se présente : *Ego sum via.* Immense est l'œuvre du divin Médiateur. Deux mots la résument : il rend à l'homme la vie humaine en lui rendant la vie divine...

Dans le plan de Dieu, l'homme, appelé à l'ordre surnaturel, ne pouvait réaliser l'idéal humain qu'en suivant sa destinée intégrale et donc en le dépassant. Perdant le surcroît divin reçu dans sa création, il tombait au-dessous de l'homme. Mais voici Jésus-Christ, l'Homme-Dieu, le bon Samaritain...

Il fallait d'abord rappeler à l'humanité blessée sa vocation à participer à la vie même de Dieu. Jésus se fera donc tout d'abord révélateur des secrets cachés dans le sein de la Trinité : de là, dans la seconde partie, un premier livre ayant pour objet : *Jésus-Christ, révélateur de la vie de Dieu*, avec deux chapitres : *la foi, la Trinité*.

Dans l'homme il n'y a pas seulement des ténèbres